



ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 21 Février 2023

Présents : M. SMITH John Président, Mme ROSIC Valérie. M. VOLPILHAC Pascal, DONADIO Julien, VAN MEEL Alan.

Excusés : Mmes CHAZAL Stéphanie, MANCINI Angélique, MM. MARTINEZ Vincent, AJJANI Hicham, SPADAFORA Christopher, AJJANI Rachid, MICHEL Claude.

Reçus : MM. Aurel MESSINOU et Mohamed EZKIYOUH


CONDOLEANCES


La Commission observe une minute de silence à la Mémoire de Messieurs Sébastien SECU ancien Président de la Comète de Sarrians et Monsieur Mathieu BEGOU dit PEP du club de l'Espérance Gordienne, la Commission présente ses condoléances à leurs familles et leurs proches, la Commission autorise les arbitres de ces clubs à leur rendre hommage de la manière qui décideront.

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

La commission vous informe qu'une tenue **adaptée** à vos fonctions d'arbitrage est **primordiale**. Vous **représentez** le district quand vous vous déplacez dans les clubs. Merci

La commission félicite pour leur réussite à l'examen de jeunes arbitres de Ligue.

Mademoiselle Anissa DARRAZI

Messieurs : Ahmed ABDANE

Mehdi BEN THABET

Sofiane MERZOUG

Clément MORCHE

Ainsi que Monsieur Julien DONADIO, formateur de cette promotion qui a obtenu de très bons résultats dont le Major.

CORRESPONDANCES

CLUBS

- **SC ORANGE** noté votre demande, c'est à partir de la tablette que l'on peut modifier cette information.
- **AVS VIOLESIEN** transmis vos félicitations à Monsieur Abdellal EL HASSOUNI.
- **SPORTING COURTHEZON JONQUIERES** dans la mesure du possible
- **US BARTHELASSE** reçu votre courrier transmis à la commission compétente.
- **OPPEDE MAUBEC** reçu votre demande d'arbitre très tardive, nous ne pouvons vous garantir de pouvoir désigner un arbitre.
- **SPC MONDRAGON** reçu vos courriers nous avons anticipé votre demande.
- **LES ANGLÉS** reçu votre demande d'arbitre très tardive, nous ne pouvons vous garantir de pouvoir désigner trois arbitres.
- **FC VILLENEUVE** dans la mesure du possible.

LA COMMISSION DES ARBITRES DEMANDE AUX CLUBS DE FAIRE LEURS DEMANDES D'ARBITRES AU MOINS 20 JOURS AVANT LA DATE DE LA RENCONTRE. MERCI

ARBITRES

- **M. JAMALI Youssef** reçu votre certificat médical, bon rétablissement.
- **M. BELHADRI Boudia** reçu votre certificat médical, bon rétablissement.
- **M. IKAN Moussa** la commission avait rectifié.
- **M. EL HASSOUNI Abdellah** remercie les deux clubs Violès et Autre Provence pour l'excellente ambiance toute la journée.
- **M. OTMANE Dhem** pour donner suite à votre courrier la commission vous invite à passer rapidement pour un complément d'explication.

INDISPONIBLES

ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 20 JOURS. L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.

LES INDISPONIBILITÉS N'APPARAÎTRONT PLUS POUR DES RAISONS DE CONFIDENTIALITÉS



TELEPHONE CONTRAIREMENTS

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contreirements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

Contreirement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55

